Groupe Y Nexia

Exercice clos le 31 décembre **2022**

RAPPORT SPÉCIAL

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Association VIENNE NATURE

14 Rue Jean Moulin
86240 FONTAINE LE COMTE

www.groupey.fr

Groupe Y Nexia

FUTUROSCOPE
7 avenue du Tour de France,
Téléport 1
86360 CHASSENEUIL-DU-POITOU
Tél. : 05 49 49 49 10
www.groupey.fr

ASSOCIATION VIENNE NATURE

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

A l'Assemblée Générale de l'Association Vienne Nature,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

CONVENTION SOUMISE A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Futuroscope, le 12 avril 2023

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

GROUPE Y Audit

Laurent HERBELIN
Commissaire aux Comptes Associé